



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

10 : Tutelle - Communication

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20 et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale,

Prend acte :

Marchés publics

a) Par lettre du 29 décembre 2022, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 9 novembre 2022 par laquelle le Collège communal a attribué à la S.A. G. & Y. LIEGEOIS , Z.I. Cour Lemaire, 13 à 4651 BATTICE, le marché public de travaux portant sur la réfection d'une partie du mur du cimetière de NAMÊCHE.

b) Par lettre du 5 janvier 2023, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 2 décembre 2022 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer la convention relative à *"la mission d'étude et la mise en exécution des travaux de fourniture et de pose d'un abris de touche pour le terrain de baseball de NAMÊCHE"* dans le cadre d'une relation in house avec la Régie Sportive Communale Andennaise.

c) Par lettre du 5 janvier 2023, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 2 décembre 2022 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer la convention relative à *"la mission d'étude et*

la mise en exécution des travaux d'évacuation de la clôture existante, de mise en place d'une clôture en treillis rigide et de mise en place de portails au terrain de baseball de NAMÊCHE" dans le cadre d'une relation in house avec la Régie Sportive Communale Andennaise.

d) Par lettre du 5 janvier 2023, le Service Public de Wallonie, Département des Politiques publiques locales, Direction des Marchés publics et du Patrimoine, a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 2 décembre 2022 par laquelle le Collège communal a décidé d'adopter et de signer la convention relative à "*l'étude et l'exécution de travaux d'éclairage des terrains de football de PETIT-WARÊT et SCLAYN*" dans le cadre d'une relation in house avec la Régie Sportive Communale Andennaise

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,


Ronald GOSSIAUX


Claude EERDEKENS